

Image not found or type unknown



## Casier et fonction publique

Par **naif67**, le **11/06/2008** à **09:51**

bonjour, je suis fonctionnaire d'etat, je risque fortement une peine avec sursis (1er passage tribunal) donc inscrite au casier.  
Est-ce que je risque de perdre mon emploi ?  
Est-ce que je pourrais passer des concours ou faire des mutations ?  
Peut-on demander à ce que rien ne soit écrit sur une partie du casier accessible aux employeurs ?  
Enfin, si peine de prison ferme, je serais radié de la fonction publique ? Durant la peine, je toucherais une indemnité ?  
merci